

In Extenso

ENTREPRENEZ L'AVENIR.

In Extenso IDF Audit
63 ter avenue Edouard Vaillant
CS 80137
92517 Boulogne Billancourt cedex

Tél. : 01 69 11 66 66
www.inextenso.fr

GLOBAL BIOENERGIES

Société Anonyme
5 rue Henri Desbruères
91000 EVRY

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31/12/2023

GLOBAL BIOENERGIES

Société Anonyme
5 rue Henri Desbrùères
91000 EVRY

Rapport du commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31/12/2023

À l'assemblée générale de la société GLOBAL BIOENERGIES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Société GLOBAL BIOENERGIES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

En l'absence d'obligation de la société de produire des comptes consolidés, ces comptes ont été établis volontairement et ont été arrêtés par votre Conseil d'administration le 5 mars 2024. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Evry, le 16 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes

In Extenso IDF Audit

Jean-Philippe FERY

États financiers

Compte de résultat consolidé

Compte de résultat	Notes	2023	2022
Chiffre d'affaires	<u>11</u>	3 249 346	697 536
Autres produits d'exploitation	<u>12</u>	5 660 166	1 017 393
Produits d'exploitation		8 909 512	1 714 929
Achats consommés	<u>13</u>	(3 330 809)	1 120 955
Charges externes	<u>14</u>	(6 426 018)	(9 673 911)
Impôts et taxes	<u>15</u>	(59 107)	(58 546)
Charges de personnel	<u>16</u>	(4 553 344)	(4 286 953)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	<u>17</u>	(4 013 121)	(1 769 583)
Charges d'exploitation		(18 382 400)	(14 668 039)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amort. et dép. EA		(9 472 888)	(12 953 110)
Dotations aux amort. et dépréciations des écarts d'acquisition		(238 514)	(238 514)
Résultat d'exploitation après dotations aux amort. et dép. EA		(9 711 402)	(13 191 624)
Produits financiers	<u>18</u>	237 412	41 506
Charges financières	<u>19</u>	(130 217)	(136 946)
Résultat financier		107 195	(95 440)
Produits exceptionnels	<u>20</u>	234 586	73 502
Charges exceptionnelles	<u>21</u>	(473 846)	(220 221)
Résultat exceptionnel		(239 260)	(146 719)
Impôts sur les résultats	<u>22</u>	1 187 022	1 447 404
Résultat net des entreprises intégrées		(8 656 444)	(11 986 379)
Résultat net de l'ensemble consolidé		(8 656 444)	(11 986 379)
Intérêts minoritaires			
Résultat net (part du groupe)		(8 656 444)	(11 986 379)
Résultat par action		(0,48)	(0,80)
Résultat dilué par action		(0,48)	(0,80)

Bilan consolidé

Libellé	Notes	2023	2022
Immobilisations incorporelles	<u>2</u>	327 326	538 592
<i>Dont Ecarts d'acquisition</i>	<u>1</u>	238 513	477 027
Immobilisations corporelles	<u>2</u>	2 548 387	4 012 399
Immobilisations financières	<u>3</u>	341 030	1 546 018
Titres mis en équivalence			
Actif immobilisé		3 216 743	6 097 008
Stocks et en-cours	<u>4</u>	568 791	2 592 336
Clients et comptes rattachés	<u>6</u>	19 506	79 527
Autres créances et comptes de régularisation	<u>6</u>	2 605 509	3 867 748
<i>Dont Impôts différés Actif</i>		0	
Valeurs mobilières de placement	<u>7</u>	170 531	173 082
Disponibilités		11 673 215	8 767 727
Actif circulant		15 037 551	15 480 420
Total Actif		18 254 294	21 577 428
Capital		906 443	749 430
Primes liées au capital		10 538 306	16 029 126
Ecart de réévaluation			
Réserves		(2 769 009)	(2 707 757)
Résultat net (Part du groupe)		(8 656 444)	(11 986 378)
Capitaux propres (Part du groupe)		19 297	2 084 421
Intérêts minoritaires			
Autres fonds propres		10 387 880	5 564 280
Total des capitaux propres		10 407 177	7 648 701
Ecart d'acquisition passif			
Provisions pour risques et charges	<u>8</u>	53 356	109 774
Provisions		53 356	109 774
Dettes financières	<u>9</u>	4 821 076	6 384 946
Fournisseurs et comptes rattachés	<u>10</u>	2 410 887	5 580 349
Autres dettes et comptes de régularisation	<u>10</u>	561 797	1 853 658
<i>Dont Impôts différés Passif</i>		1	0
Dettes		7 793 760	13 818 953
Total Passif		18 254 294	21 577 428

Tableau de flux de trésorerie consolidé

Libellé	2023.12	2022.12
Résultat net total des entités consolidées	(8 656 444)	(11 986 378)
Dotations / Reprises aux amortissements, prov. et dépréciations	1 521 965	742 787
Variation de l'impôt différé	(0)	0
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs	403 157	16 152
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	(60 000)	(10 035)
Marge brute d'autofinancement	(6 791 321)	(11 237 473)
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	(1 104 287)	1 088 027
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (I)	(7 895 609)	(10 149 446)
Acquisitions d'immobilisations	(329 415)	(1 951 749)
Cessions d'immobilisations	4 000	
Réduction des autres immobilisations financières	1 212 911	18 023
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	887 496	(1 933 726)
Émissions d'emprunts	25 093	
Remboursements d'emprunts	(1 636 245)	(970 539)
Variation des subventions d'investissements	4 990 435	431 828
Augmentations / réductions de capital	6 563 976	413 300
Frais d'augmentation de capital imputés sur prime	(29 660)	(8 256)
FLUX NET DE TRESO. GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT(III)	9 913 600	(133 667)
INCIDENCE DES VARIATIONS DE CHANGE		
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	2 905 487	(12 216 839)
Trésorerie : ouverture	8 767 727	20 984 567
Trésorerie : clôture	11 673 215	8 767 727

Variations des capitaux propres

Libellé	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Auto-contrôle	Réserves de conversion groupe	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (Part du groupe)	Intérêts minoritaires
2022	749 430	29 687 451	(16 286 314)	(79 769)		(11 986 378)	2 084 421	
Affectation du résultat N-1			(11 986 378)			11 986 378		
Var. de capital en numéraire et souscrip	157 013	6 377 303					6 534 316	
Résultat						(8 656 444)	(8 656 444)	
Reclassement, restructuration et changement de méthode				57 004			57 004	
Autre		(13 658 325)	13 658 325			0	0	
2023	906 443	10 538 306	(2 746 244)	(22 765)		(8 656 444)	19 297	

Préambule

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 05/03/2024.

L'exercice 2023 a été marqué par les événements marquants suivants :

- En février 2023, le processus de vote pour la certification ASTM du carburant d'aviation durable de Global Bioenergies a débuté ;
- En février 2023, Global Bioenergies a annoncé le succès du premier volet de la collaboration avec Shell et la signature d'une extension du contrat ;
- En mars 2023, Global Bioenergies a lancé une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 7,5 millions d'euros ;
- En mars 2023, un financement de 6,2 millions d'euros a été attribué par l'ADEME au projet Prénidém mené par Global Bioenergies ;
- En mars 2023, Global Bioenergies a annoncé le résultat de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires dont la souscription s'est déroulée du 10 au 24 mars 2023 avec une levée de 5,6 millions d'euros ;
- En mars 2023, Global Bioenergies a lancé son deuxième ingrédient cosmétique : l'Isonaturane @16 ;
- En juin 2023, la technologie SAF de Global Bioenergies a reçu la certification ASTM ;
- En juillet 2023, Global Bioenergies a annoncé revoir ses ambitions industrielles à la hausse et a décidé d'ajuster sa feuille de route pour se concentrer dès à présent sur un projet d'usine de plus grande capacité de production que l'usine ViaViridia ;
- En octobre 2023, l'Etat français a accordé 16,4 millions d'euros à Global Bioenergies pour la construction de la première usine au monde d'isobutène biosourcé ;
- En octobre 2023, Global Bioenergies a été récompensé par l'organisme de notation EcoVadis pour son engagement RSE ;
- En octobre 2023, Global Bioenergies a annoncé la nomination de Martin Stephan au poste de Chief Business Officer ;
- En décembre 2023, Global Bioenergies a précisé le calendrier de construction de sa nouvelle usine d'isobutène biosourcé pour la cosmétique.

Méthodes et principes de consolidation

Principes généraux

Le groupe n'atteignant pas les seuils légaux obligeant à la présentation de comptes consolidés, ceux-ci ont été établis volontairement.

Les comptes consolidés du groupe sont établis suivant le nouveau règlement ANC 2020-01 du 9 octobre 2020 homologué par arrêté du 29 décembre 2020 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2020, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. Ce nouveau règlement supprime notamment la référence au principe de prédominance de la substance sur la forme et rend certaines méthodes comptables dorénavant obligatoires dans les comptes consolidés.

L'exercice clos 31/12/2023 a une durée de 12 mois, comme celui clos le 31/12/2022.

Les comptes consolidés sont présentés en euros, sauf indication contraire.

Définition du périmètre de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe dispose, directement ou indirectement, du contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés jugées non significatives sur les critères de chiffre d'affaires, de résultat net et de total du bilan, dont le développement prévisible est limité et dont l'activité n'est pas en synergie avec le Groupe ne sont pas consolidées.

Au 31 décembre 2023, le périmètre comprenait 5 sociétés contre 5 à la clôture de l'exercice précédent.

Libellé	Siège et SIREN	Secteur d'activité	Méthode	% d'intérêt (Clôture)	% d'intérêt (Ouverture)
SA GLOBAL BIOENERGIES	EVRY (91) 508 596 012	Recherche-développement	IG	100,00	100,00
GLOBAL BIOENERGIES GMBH	LEUNA (Allemagne)	Recherche-développement	IG	100,00	100,00
SA IBN ONE	EVRY (91) 810 716 704	Recherche-développement	IP	50,00	50,00
IBN TWO GMBH	LEUNA (Allemagne)	Recherche-développement	IG	100,00	100,00
VIAVIRIDIA	PARIS (75) 922 647 177	Recherche-développement	IG	100,00	100,00

Toutes sont intégrées globalement, à l'exception de IBN ONE.

Variation du périmètre de consolidation

Néant.

Règles et méthodes comptables

Les comptes sont établis dans la perspective de la continuité d'exploitation et le principe de permanence des méthodes comptables a été respecté.

Opérations et comptes réciproques

Les opérations et comptes réciproques entre les sociétés du groupe ont été éliminés.

Ecart d'acquisition

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition. La valeur d'entrée des éléments identifiables de l'actif et du passif est évaluée en fonction de l'usage prévu par l'entreprise consolidante.

Cet écart d'acquisition peut, selon la méthode retenue, soit :

- Être amorti sur une durée entre 5 et 15 ans selon l'avantage économique procuré
- Ne pas être amorti et doit faire l'objet de test de dépréciation chaque année.

La méthode retenue dans les comptes consolidés est celle d'un amortissement linéaire sur 5 ans.

Immobilisations

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation prévue pour chaque bien.

Les dispositions relatives au règlement CRC 04-16 sur les actifs et au règlement CRC 02-10 relatif aux amortissements et à la dépréciation des actifs ont été mis en œuvre depuis 2005.

Les biens financés au moyen de contrats de crédits-bails ont été retraités, et présentés sous forme d'immobilisations amortissables à l'actif et dettes auprès d'établissements de crédit. Les redevances ont été éclatées entre dotations aux amortissements des immobilisations et charges financières.

Frais de recherche et développement

Le groupe Global Bioenergies a choisi de comptabiliser les frais de recherche et développement en charges, et n'a donc pas opté pour l'inscription à l'actif de ses frais de recherche et développement.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût de revient avec application de la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

En cas de perte de valeur, une provision pour dépréciation est comptabilisée. Cette provision est égale à la différence entre la valeur brute (déterminée selon les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation du stock.

Créances clients et autres créances

Les actifs circulants sont comptabilisés à leur valeur nominale. Une provision est constituée lorsqu'une perte apparaît comme probable ; la charge est considérée comme normale et courante à l'exception de dépréciations qui présentent un caractère exceptionnel du fait de leur contexte ou de leur montant.

Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise et stock-options

Les bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise et les stock-options attribués n'ont fait l'objet d'aucun retraitement dans les états consolidés. En conséquence, il n'existe aucun impact sur les capitaux propres.

Attribution de BSPCE – BSA – BEA – Actions Gratuites

Plans d'attribution	Bons à exercer ou Actions Gratuites à émettre au 31/12/2023	Nombre d'actions correspondantes	Date butoir d'exercice
BSA A01-2014	8 000	8 000	07/01/2024
BSA 07-2014	3 000	3 000	02/07/2024
BSPCE A07-2014	6 200	6 200	02/07/2024
BSPCE B07-2014	1 500	1 500	02/07/2024
BSA A01-2015	6 000	6 000	12/01/2025
BSA B01-2015	750	750	12/01/2025
BSPCE A01-2015	6 991	6 991	12/01/2025
BSPCE B01-2015	14 819	14 819	12/01/2025
BSPCE A10-2015	7 500	7 500	13/10/2025
BSPCE B10-2015	4 955	4 955	13/10/2025
BSA A10-2015	400	400	13/10/2025
BSA B10-2015	1 000	1 000	13/10/2025
BSPCE A02-2016	30 000	30 000	15/02/2026
BSA A09-2016	1 300	1 300	21/09/2026
BSA B09-2016	3 000	3 000	21/09/2026
BSPCE 09-2016	15 200	15 200	21/09/2026
BSA 02-2017	1 500	1 500	21/02/2027
BSPCE A09-2017	5 334	5 334	28/09/2027
BSPCE B09-2017	2 000	2 000	28/09/2027
BSA 09-2017	2 000	2 000	28/09/2027
BSA 04-2019	20 000	20 000	17/04/2029
BSA 09-2020	16 666	16 666	16/09/2030
BSPCE 04-2021	198 500	198 500	18/04/2031
BSPCE B06-2021	75 000	75 000	17/06/2031
BSPCE 09-2021	10 000	10 000	26/09/2031
AGA JAN 2022	19 696	19 696	Non applicable
BSPCE A03-2022	135 000	135 000	01/03/2032
BSPCE B03-2022	75 000	75 000	01/03/2032
BSPCE C03-2022	8 000	8 000	17/04/2029
BSPCE D03-2022	6 000	6 000	16/09/2030
BSPCE E03-2022	10 000	10 000	16/09/2030
Nvx BSPCE 09-21	6 000	6 000	26/09/2031
BSPCE 06-2022	16 000	16 000	01/06/2032
BSA III KEPLER	1 951 000	1 951 000	08/11/2024
AGA JAN 2023	18 750	18 750	Non applicable
BSPCE 01-2023	57 500	57 500	16/01/2033
AGA AVR 2023	45 262	45 262	Non applicable
BSPCE 10-2023	1 000 000	1 000 000	10/10/2033
TOTAL	3 789 823	3 789 823	

Impôts différés

Les retraitements donnent lieu, entité fiscale par entité fiscale, au calcul des impositions différées en fonction de la situation fiscale globale de chacune d'elles. Les actifs et passifs d'impôts différés résultent de toute différence temporaire entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa valeur fiscale.

Le solde d'impôt actif est comptabilisé, le cas échéant, si la récupération est considérée comme probable à court et moyen terme.

Le taux d'impôt retenu correspond au taux de réalisation prévu.

Considérés comme non significatifs à date, les impôts différés ne font pas l'objet de retraitements.

Les déficits reportables s'élèvent à plus de 150 millions d'euros et ne sont pas activés, du fait de pertes récentes.

Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe à l'encontre de la société une obligation (légale, réglementaire ou contractuelle) résultant d'événements antérieurs, lorsqu'il est probable ou certain qu'elle engendrera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente, et que le montant peut être évalué de façon fiable.

Le montant constaté en provision représente la meilleure estimation du risque à la date d'établissement du bilan consolidé. Les provisions sont présentées à leur valeur nominale non actualisée.

Engagements de retraite

Le montant des engagements pour indemnités de départ à la retraite est au 31 décembre 2023 de 42 126€ et n'a pas fait l'objet d'un enregistrement comptable.

L'engagement a été calculé sur l'ensemble du personnel avec les paramètres suivants :

- Taux d'augmentation annuel des salaires : 2 %
- Age de départ prévu : 64 ans
- Taux de rotation : 1 %
- Taux de mortalité : TV88/90

Ces indemnités ont fait l'objet d'une comptabilisation en provision pour risques et charges.

Aides à l'innovation et subventions d'équipement

Le groupe perçoit des subventions d'organismes publics et les porte au résultat en fonction de l'avancement des dépenses.

Notes annexes sur les postes du bilan

Annexe 1. Ecart d'acquisition (goodwill)

Libellé	2022	2023	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Dotation	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Ecart d'acquisition	1 192 568	1 192 568						
Amortissements des écarts d'acquisition	(715 541)	(954 055)			(238 514)			
Valeur nette	477 027	238 513			(238 514)			

Pour les parts des sociétés filiales ayant été souscrites à l'origine par la SA Global Bioenergies, aucun écart d'acquisition n'a été constaté.

Pour la société Syngip BV, un écart d'acquisition de 1.192.568 € a été constaté, correspondant à la différence entre le coût d'acquisition (875.000 €) et la valeur des capitaux propres de la société Syngip BV lors de l'acquisition (- 317.568 €), amorti sur 5 ans à compter du 1er janvier 2020.

Annexe 2.1 Valeurs brutes des immobilisations corporelles et incorporelles

Libellé	2022	2023	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Activ. des immobilisations
Concessions, brevets et droits similaires	410 410	467 399	56 989				
Autres immobilisations incorporelles	1 192 568	1 192 568					
Immobilisations incorporelles en cours	9 859			(9 859)			
Immobilisations incorporelles	1 612 837	1 659 967	56 989	(9 859)			
Constructions sur sol d'autrui	830 214	831 000					786
Installations techniques, matériel & outillage	12 765 051	12 912 348	62 345	(6 170)			91 122
Autres immobilisations corporelles	613 492	651 176	37 684				
Immobilisations corporelles en cours	400 687	77 227	164 474	(396 027)			(91 908)
Immobilisations corporelles	14 609 445	14 471 751	264 503	(402 197)			
Total	16 222 281	16 131 718	321 492	(412 056)			

Les autres immobilisations incorporelles, qui s'élèvent à 1 192 568€, correspondent à l'écart d'acquisition Syngip BV dont le détail a été donné dans l'annexe 1.

Annexe 2.2 Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles

Libellé	2022	2023	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Concessions, brevets et droits similaires	(358 703)	(378 586)	(19 883)				
Amortissements des écarts d'acquisition	(715 541)	(954 055)	(238 514)				
Amortissements des immobilisations incorporelles	(1 074 245)	(1 332 642)	(258 397)				
Constructions sur sol d'autrui	(437 854)	(579 467)	(141 614)				
Installations techniques, matériel & outillage	(7 612 223)	(8 739 672)	(1 132 347)	4 898			
Autres immobilisations corporelles	(428 812)	(486 066)	(57 255)				
Amortissements des immobilisations corporelles	(8 478 889)	(9 805 206)	(1 331 215)	4 898			
Amortissements sur actif immobilisé	(9 553 134)	(11 137 848)	(1 589 613)	4 898			

Les amortissements des écarts d'acquisition, qui s'élèvent à 954 055€, sont relatifs à l'écart d'acquisition Syngip BV dont le détail a été donné dans l'annexe 1.

Annexe 3. Valeurs brutes des actifs financiers

Libellé	2022	2023	Augmentation	Diminution	Variation de la situation nette MEE	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Dépôts et cautionnements versés	1 546 018	341 030	7 923	(1 212 911)				
Immobilisations financières	1 546 018	341 030	7 923	(1 212 911)				
Titres mis en équivalence								
Actifs financiers	1 546 018	341 030	7 923	(1 212 911)				

Annexe 4. Stocks et en-cours

Libellé	2023			2022		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Stocks M, fournitures et aut. Approvisionnements	1 479 062	(910 272)	568 791	3 765 301	(1 360 718)	2 404 583
Produits intermédiaires finis	2 241 779	(2 241 779)	0	712 248	(524 495)	187 753
Stocks et en-cours	3 720 842	(3 152 051)	568 791	4 477 549	(1 885 213)	2 592 336

Annexe 5. Actif circulant

Libellé	2023			2022		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Clients et comptes rattachés part < 1 an	19 506		19 506	79 527		79 527
Clients et comptes rattachés	19 506		19 506	79 527		79 527
Avances et acomptes versés sur commandes	96		96			
Créances sur personnel & org. Sociaux part < 1 an	30 516		30 516	12 256		12 256
Créances fiscales hors IS part < 1an	344 916		344 916	1 049 766		1 049 766
Impôts différés - actif	0		0			
Etat Impôt sur les bénéfices part < 1an	1 197 740		1 197 740	1 430 662		1 430 662
Comptes courants part < 1an	1 803		1 803	1 773	(0)	1 772
Autres créances part < 1an	652 136		652 136	1 073 138		1 073 138
Charges constatées d'avance part < 1 an	378 302		378 302	300 154		300 154
Autres créances et comptes de régularisation	2 605 509		2 605 509	3 867 749	(0)	3 867 748
Actif circulant	2 625 015		2 625 015	3 947 276	(0)	3 947 276

Libellé	2023			
		< 1 an	1 à 5 ans	Au delà
Clients et comptes rattachés part < 1 an	19 506	19 506		
Clients et comptes rattachés	19 506	19 506		
Avances et acomptes versés sur commandes	96	96		
Créances sur personnel & org. Sociaux - part < 1 an	30 516	30 516		
Créances fiscales hors IS- part < 1an	344 916	344 916		
Impôts différés - actif	0	0		
Etat Impôt sur les bénéfices - part < 1an	1 197 740	1 197 740		
Comptes courants - part < 1an	1 803	1 803		
Autres créances part < 1an	652 136	652 136		
Charges constatées d'avance part < 1 an	378 302	378 302		
Autres créances et comptes de régularisation	2 605 509	2 605 509		
Actif circulant	2 625 015	2 625 015		

Annexe 6. Trésorerie nette

Libellé	2022	2023
Trésorerie active nette	8 940 809	11 843 745
VMP - Equivalents de trésorerie	177 301	177 301
Disponibilités	8 767 280	11 622 982
Intérêts courus non échus s/ dispo.	447	50 232
Dépréciations sur VMP - Equivalents de trésorerie	(4 219)	(6 770)
Trésorerie à court terme	8 940 809	11 843 745
Trésorerie à long terme		
Trésorerie nette	8 940 809	11 843 745

Annexe 7. Provisions

Libellé	2022	2023	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Provisions pour pensions et retraites < 1 an	64 874	42 126		(22 748)			
Autres provisions pour charges < 1 an	44 900	11 230	11 230	(44 900)			
Provisions	109 774	53 356	11 230	(67 648)			

Annexe 8. Dettes financières

Libellé	2022	2023	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	4 900 000	3 705 127	25 093	(1 219 967)
Autres emprunts et dettes assimilées - courant	1 270 000	893 750		(376 250)
Intérêts courus sur emprunts	214 946	222 199	47 282	(40 028)
Dettes financières	6 384 946	4 821 076	72 375	(1 636 245)

Libellé	2023	< 1 an	1 à 5 ans	Au-delà
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	3 705 127	1 227 473	2 477 654	
Autres emprunts et dettes assimilées - part < 1 an	893 750	275 000	618 750	
Intérêts courus sur emprunts	222 199	7 190	215 010	
Dettes financières	4 821 076	1 509 663	3 311 413	

Annexe 9. Fournisseurs et comptes rattachés, autres dettes et régularisation

Libellé	2022	2023
Dettes fournisseurs part < 1 an	5 580 349	2 410 887
Dettes fournisseurs	5 580 349	2 410 887
Avances acomptes reçus sur commandes	383 460	
Dettes sociales part < 1 an	431 927	534 927
Dettes fiscales (hors IS) part < 1 an	70 223	23 667
Comptes courants groupe part < 1 an	2 683	2 808
Autres dettes part > 1 an		394
Autres dettes part < 1 an	671 026	
Produits constatés d'avance part < 1 an	294 340	
Impôts différés passif	0	1
Autres dettes et comptes de régularisation	1 853 658	561 797
Dettes fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation	7 434 007	2 972 684

Notes annexes sur les postes du compte de résultat

Annexe 10. Chiffre d'affaires

Libellé	2023	2022
Production vendue de biens	2 233 037	252 725
Production vendue de services	894 340	305 660
Produits des activités annexes	121 969	139 150
Chiffre d'affaires	3 249 346	697 536

Annexe 11. Autres produits d'exploitation

Libellé	2023	2022
Production stockée	1 529 532	(118 474)
Subventions d'exploitation	2 698 142	895 473
Rep./Prov. engagements de retraite	22 748	
Rep./Dépr. sur actif circulant	1 395 185	199 617
Transferts de charges d'exploitation	13 096	32 239
Autres produits	1 463	8 538
Autres produits d'exploitation	5 660 166	1 017 393

Annexe 12. Achats consommés

Libellé	2023	2022
Achats d'études et prestations de services	(581 593)	(284 502)
Autres achats	(26 789)	(18 613)
Achats non stockés de matières et fournitures	(131 006)	(116 055)
Achat m.p., fourmit. & aut. appro.	(305 182)	(232 838)
Var. stocks mp, fourmit. & autres appro.	(2 286 239)	1 772 964
Achats consommés	(3 330 809)	1 120 955

Annexe 13. Charges externes

Libellé	2023	2022
Sous-traitance	(3 243 017)	(6 805 600)
Locations immobilières et charges locatives	(716 420)	(637 962)
Locations mobilières et charges locatives	(26 953)	(43 081)
Entretien et réparations	(290 401)	(168 922)
Primes d'assurances	(98 751)	(87 066)
Autres services extérieurs	(191 805)	(234 625)
Redevances	(2 124)	(3 052)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(1 267 501)	(1 037 308)
Publicité, publications, relations publiques	(148 473)	(305 263)
Transport	(110 505)	(72 798)
Déplacements, missions et réceptions	(114 137)	(101 694)
Frais postaux et frais de télécommunications	(33 836)	(21 490)
Frais bancaires	(60 362)	(49 020)
Autres charges externes	(20 351)	(20 170)
Autres charges	(101 381)	(85 861)
Charges externes	(6 426 018)	(9 673 911)

Annexe 14. Impôts et taxes

Libellé	2023	2022
Impôts et taxes sur rémunérations	(53 245)	(47 659)
Autres impôts et taxes	(5 862)	(10 886)
Impôts et taxes	(59 107)	(58 546)

Annexe 15. Charges de personnel

Libellé	2023	2022
Rémunérations du personnel	(3 201 866)	(3 031 344)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(1 311 733)	(1 211 523)
Autres charges de personnel	(39 744)	(44 086)
Charges de personnel	(4 553 344)	(4 286 953)

Annexe 16. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

Libellé	2023	2022
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. incorporelles	(19 883)	(26 744)
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. corporelles	(1 331 215)	(434 030)
Dot/Prov. engagements de retraite		(4 086)
Dotations pour dépr. des actifs circulants	(2 662 023)	(1 304 724)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(4 013 121)	(1 769 583)

Annexe 17. Produits financiers

Libellé	2023	2022
Revenus des créances rattachées à des participations	81	27
Rep./Dépr.sur actifs financiers	4 219	35 569
Gains de change sur opérations financières	81	595
Autres produits financiers	233 031	5 315
Produits financiers	237 412	41 506

Annexe 18. Charges financières

Libellé	2023	2022
Charges d'intérêts	(123 285)	(124 352)
Pertes de change sur opérations financières	(161)	(3 255)
Autres charges financières		(203)
Dot. dépr. sur actifs financiers	(6 770)	(9 136)
Charges financières	(130 217)	(136 946)

Annexe 19. Produits exceptionnels

Libellé	2023	2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 839	
Produits excep. s/ exercices antérieurs	1 236	8 526
Produits de cession d'immo. incorp.	4 000	
Subv. invest. virées au résultat, de l'ex.	166 836	37 270
Autres produits exceptionnels	14 776	27 705
Rep. sur provisions à caractère exceptionnel	44 900	
Produits exceptionnels	234 586	73 502

Annexe 20. Charges exceptionnelles

Libellé	2023	2022
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(377)	
Charges excep. sur exercices antérieurs	(1 717)	(14 647)
VNC des immo. incorp. cédées	(9 859)	
VNC des immo. corp. cédées	(397 299)	(16 152)
Autres charges exceptionnelles	(64 595)	(150 008)
Dot. aux provisions à caractère exceptionnel		(39 414)
Charges exceptionnelles	(473 846)	(220 221)

Annexe 21. Charges d'impôts

Libellé	2023	2022
Impôt sur les bénéfices	17 027	
CIR	1 169 995	1 447 404
Charges d'impôts	1 187 022	1 447 404

La société a engagé au cours de l'exercice arrêtée au 31 décembre 2023 des dépenses nettes de subventions consommées rentrant dans le champ d'application du Crédit d'Impôt Recherche pour un montant de 3 993 k€, générant un Crédit d'Impôt Recherche d'un montant s'élevant à 1 198 k€. Un reliquat de 28 k€ relatif au CIR 2022, non-remboursé par l'administration, a été constaté en moins du CIR.

Autres Informations

Effectifs

Au 31/12/2023, l'effectif moyen s'élève à 46 salariés dont 35 cadres.

Engagements hors-bilan (en k€)

Engagement donnés	2023
Nantissement de fonds de commerce	
Nantissement sur matériel	
Nantissement sur créances	
Autres engagements donnés	695
Total	695

Engagement reçus	2023
Total	0

Rémunérations des commissaires aux comptes

En application des articles R 123-198 et R 233-14 du Code de commerce, les honoraires du Commissaire aux comptes relatifs aux prestations sur 2023 se décomposent de la façon suivante :

- dus au titre de la mission légale : 47 442 € HT,
- dus au titre des Services autres que la certification des comptes : 15 600 € HT.

Rémunération des dirigeants

Cette information conduirait à mentionner des éléments confidentiels.

Capital social

Au 31 décembre 2023, il est composé de 18 128 860 actions de 0,05 €, soit un total de 906 443€